

Commune de ROMBACH-LE-FRANC

Collectivité européenne d'Alsace _____



BULLETIN D'INFORMATION N° 42

Octobre 2024

Communauté de Communes du Val d'Argent _____

Sur les Rives du Rombach



Numéros utiles	
Urgences	112
Pompiers	18
Smur	15
Gendarmerie	03 89 58 71 05
Centre anti poison	03 88 37 37 37
Mairie Rombach	03 89 58 90 53
CC Val d'Argent	03 89 58 83 45
Régie de télédistribution	03 89 58 54 30
Tlva	03 89 58 50 56
Office de tourisme	03 89 58 80 50
SPA	03 88 57 64 68

AU SOMMAIRE		
Le mot du maire		page 3
Les investissements réalisés et prévus		page 4
Les résultats budgétaires 2023		page 6
Les budgets 2024		Page 6
Les décisions du conseil municipal		page 9
Informations diverses		page 19
Urbanisme		page 23
Les événements marquants		page 24
Cadre de vie		page 29
Actions citoyennes		Page 30
Vie Culturelle		page 32
In memoriam		page 33
Nos joies, nos peines		page 35



Le Mot Du Maire Le Mot Du Maire

Novembre 1944 – Novembre 2024.

Voici 80 ans que notre vallée a été libérée du joug nazi. Le dimanche 24 novembre prochain, en matinée, le Souvenir Français, vallée de Ste Marie aux Mines et montagne, organisera, avec le concours de la communauté des communes, des cérémonies commémoratives dans chaque commune. Un défilé de véhicules militaires agrémentera cette célébration. La population est invitée à retrouver la liesse d'alors... en costumes d'époque, en pavoisant leur habitation, les enfants des écoles agitant des petits drapeaux. J'espère une belle fête en Val d'Argent.

Le 4 mai dernier, nous célébrions le centenaire de notre monument aux morts. Six ans après la fin de la « Grande Guerre » les noms des victimes de l'Allemand Rombach étaient gravés sur ce monument, avec ce message : « A nos victimes de la guerre 1914 - 1918 » et non « mort pour la France » comme sur les monuments de la « France de l'intérieure » comme on disait alors. L'uniforme n'était pas choisi et la plupart des soldats se sont retrouvés sur le front russe. 100 ans plus tard, ces jeunes rombéchats tombés au champ d'honneur sont honorés quelque soit leur armée de rattachement.

Durant les deux prochains mois, l'eau du Val d'Argent sera embellie en symphonie par les musiciens d'Europe. Les percussions Rousseau avec les écoliers, des concerts et conférences égraineront ces temps d'automne. Toute la population est invitée à participer à ces moments musicaux.

Depuis la sortie du dernier bulletin, le village a perdu trois personnes qui s'étaient dévouées pour Rombach et ses habitants, trois rombéchats qui méritent notre considération et notre estime. Richard Marchal fut conseiller municipal puis adjoint aux services techniques durant deux mandats, il est décédé le 16 septembre dernier. Pierre Jehel dit Pierrot a passé la quasi-totalité de sa carrière, de 1965 à 1995, aux commandes des engins communaux, il est décédé le 6 novembre dernier. Jean Pierre Hestin fut Maire de Rombach de 2014 à 2020, il est décédé le 6 juillet dernier.

Jean-Luc Fréchard

Maire de Rombach le Franc

DOMAINES DE COMPETENCE DES ADJOINTS

1 ^{er} adjoint	Roselyne DIAZ	Finances, Camping, Documents d'Urbanisme
2 ^e adjoint	Armelle WILLEMIN	Associations, Social, Fêtes, Scolaire
3 ^e adjoint	Bernard KRIEGER	Forêt, Chasse, Services Techniques

Il n'y a pas de permanence hebdomadaire mais vous pouvez, à tout moment, contacter la mairie pour obtenir un rendez-vous avec le maire ou un adjoint.

OUVERTURE AU PUBLIC DES BUREAUX DE LA MAIRIE

La Mairie de Rombach-le-Franc est ouverte au public :

Le lundi	de 8h à 12h et de 13h à 17h30
Le mardi	de 8h à 12h
Le mercredi	de 8h à 12h
Le jeudi	de 8h à 12h
Le vendredi	de 8h à 12h et de 13h à 16h
Le 1 ^{er} samedi du mois	de 9h à 12h

Sur les Rives du Rombach n°42
 Directeur de la publication : Jean Luc Fréchard
 Comité de rédaction : RD, AV, CP, BK, JMG, JLF
 Photos : JLF
 Impression :Im'serson



Les travaux réalisés et prévus pour les Rombéchats

Les travaux réalisés et prévus pour les Rombéchats

Travaux de voirie

Les travaux de voirie ont été reportés en 2024 suite aux mauvaises conditions météo en fin d'année avec des sols gorgés. Ces travaux se chiffrent à 72 000 € HT pour lesquels nous bénéficions d'une aide de la CeA de 38% soit 26 500 €.

Néanmoins, nous avons réalisé la réfection du parking de la scierie pour 8000 € HT avec 3000 € d'aide de la CeA.



Travaux de réfection du parking de la scierie



Aménagement terminé avec concassé de granit rose de la carrière de Saint Pierre Bois

Travaux de bâtiments

Le chiffrage des travaux d'aménagement de l'ensemble Aurora est en cours. Des demandes d'aide seront déposées début 2025 auprès des différents partenaires.

La rénovation des salles de classe est terminée. Merci aux bénévoles de la journée citoyenne pour la mise en peinture. Le coût des travaux est de 40 000 € HT avec une aide de 15 000 € de la CeA



Mise en peinture durant la journée citoyenne



La salle est opérationnelle depuis la rentrée

La maison d'assistantes maternelles (MAM)

Le projet a pris beaucoup de retard suite à la mise en place de 25 pieux de 9 m de profondeur rendue obligatoire avec les nouvelles normes suite aux études de sol. Résultats : un surcoût de l'ordre de 40 000 € alors que l'ancien bâtiment, construit avec des fondations ordinaires depuis presque 100 ans, ne présente aucune fissure !!!!



Mise en place de pieux rendue obligatoire avec les nouvelles obligations de sondage de sol



Le projet architectural en conservant l'ancien bâtiment avec un préau à l'avant

Plan prévisionnel de financement de la maison d'assistantes maternelles

Coût HT :	465 000 €
Europe	70 000 €
Etat :	32 000 €
CeA :	70 000 €
CAF :	201 000 €
Reste à charge :	92 000 €

Travaux divers

La pose de deux candélabres route de la Hingrie et devant le bâtiment d'accueil du camping est prévue.

Afin de faciliter l'organisation de manifestations locales sur la place des fêtes, la commune a investi dans la mise en place de plan de travail dans le local associatif et dans l'achat de 20 garnitures de brasserie pour 7 000 € HT.

Les réalisations 2023

Remboursement d'emprunts	33152.08
Salle Aurora Nettoyage des abords	5396.38
2 ^e salle classe isolation	17218.40
Achat Aurora	20643.00
Achat de matériel	2734.99
Columbarium	10665.60
Remplacement d'un défibrillateur	1992.00
Pose d'une fibre noire entre la CCVA et la commune	5618.40
Extension éclairage public route de la Hingrie	6626.40
Plan de travail hangar	4800.00
Chemins forestiers	756.00

Récapitulation des investissements prévus en 2024

PROGRAMMES	Dépenses	Recettes / subventions
Prélèvement sur recette fonctionnement		290000
Amortissement		2500
FCTVA		9000
Travaux de voiries	102600	31500
Rénovation chemin en bicouche	9000	2800
Place de retournement rue des Beaux Champs	10000	3000
TOTAL VOIRIE	121600	37300
Rénovation Salle Aurora 1 ^{ere} tranche	70000	22000
Travaux salle polyvalente	4500	950
2 ^{eme} salle classe	50000	15000
Réalisation de la MAM	60000	
Isolation mairie	12000	
TOTAL BATIMENT	196500	37950
Achat de matériel	4000	
Tracteur	120000	49000
TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS	124000	49000
Mobilier urbain	3000	
Eclairage de Noël	4500	
EP route Hingrie	6500	
Achat de Garnitures brasserie	6000	
TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	20000	
Matériels pour écoles	1000	
Spot vidéo	3000	
TOTAL TOURISME CULTURE LOISIR	4000	
Plants forestiers	5548.38	
Chemins forestiers	5000	
TOTAL FORET	10548	
Frais d'étude et insertion / Emprunt	90898.38	
Excédent/déficit	83351.62	83351.62
Investissement reporté		
TOTAL	600000.00	600000.00



Les résultats budgétaires 2023

Dépenses de fonctionnement :	642.463.49 €
Recettes de fonctionnement :	950 356.69 €
Excédent de fonctionnement :	307 893.20 €
Dépenses d'investissement :	208 180.69 €
Recettes d'investissement :	124 829.07 €
Déficit d'investissement :	83 351.62 €

Section de fonctionnement

DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	344 762.94 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	202 293.38 €
65 - Autres charges de gestion courante	89 481.62 €
66 - Charges financières	2 704.58 €
67 - Primes secours et dots	134.00 €
042 - Dotations aux amortissements	3 086.97 €
TOTAL	642 463.49 €

RECETTES	
70 - Produits et services des domaines	199 061.29 €
042 - Travaux en régie	0.00 €
73 - Impôts et taxes	321 250.80 €
74 - Dotations, subventions, participations	130 540.98 €
75 - Revenus des immeubles	8 114.11 €
76 - Produits financiers	3.00 €
77 - Produits exeptionnels	3 587.31 €
013 - Atténuation de charges	1 330.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	286 469.20 €
TOTAL	950 356.69 €

Section d'investissement

DEPENSES	
16 Remboursement d'emprunts	33 152.08 €
21 Acquisition de matériel	65 451.17 €
23 Immobilisation en cours	11 000.00 €
001 Déficit reporté	98 577.44 €
TOTAL	208 180.69 €

RECETTES	
10 Dotations FCTVA	11 462.66 €
1068 Affectation des résultats de l'année N-1	98 577.44 €
13 Subventions d'investissements	11 702.00 €
040 Amortissements	3 086.97 €
TOTAL	124 829.07 €

LES BUDGETS 2024

Le Budget Général 2024 de la Commune se présente comme suit :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **940 000 €** y compris le prélèvement pour investissements de **200 000 €**.
Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **940 000 €** dont un excédent de fonctionnement reporté de **224 542 €**.

Les prévisions de dépenses et de recettes d'investissement s'équilibrent à **600 000 €**

Les principales caractéristiques du budget sont :
D'un point de vue fiscal, les taux restent stables,
Un produit fiscal attendu de 239 000 €,
Un budget de l'exploitation forestière avec impôts de 196 500 € affichant un excédent prévisionnel de l'ordre de 20 000 €.
Des investissements importants pour 474 150 € dont 121 600 € pour les voiries, 196 500 € en travaux de bâtiments, 124 000 € en équipement divers dont l'acquisition d'un tracteur, 20 000 € pour le cadre de vie et 4 000 € pour la culture loisir.
Un emprunt de 90 000 € pour financer les travaux de bâtiments dont 81 000 € de préfinancement de TVA. La dette par habitant restera stable.
Des aides escomptées pour 124 500 € et 81 000 € de récupération de T.V.A.
La cession d'un terrain pour 50 000 €.
Un virement pour investissement de 290 000 €.

Section de fonctionnement

DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	308 200.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	222 500.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	108 200.00 €
66 - Charges financières	3 000.00 €
67 - Primes secours et dots	5 600.00 €
042 - Dotations aux amortissements	2 500.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	290 000.00 €
TOTAL	940 000.00 €

RECETTES	
70 - Produits des services, du domaine	243 058,42 €
73 - Impôts et taxes	64 000,00 €
731 - Fiscalité directe	239 000,00
74 - Dotations, subventions, participations	114 600,00 €
75 - Revenus des immeubles	54 800,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	224 541,58 €
TOTAL	940 000,00 €

Section d'investissement

DEPENSES	
16 Remboursement d'emprunt	40 000,00 €
21 Acquisition matériels et terrains	326 648,38 €
23 Immobilisation en cours	150 000,00 €
001 Déficit reporté	83 351,62 €
TOTAL	600 000,00 €

RECETTES	
10 FCTVA et excédents capitalisés	92 351,62 €
13 Subventions	124 250,00 €
16 Emprunts	90 898,38 €
040 Amortissements	2 500,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	290 000,00 €
TOTAL	600 000,00 €



BUDGET CAMPING :

Il s'équilibre à **39 000 €** en section d'exploitation et à **88 000 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Des recettes prévisionnelles pour env **28 000 €**.
- Des travaux et acquisitions pour **85 000 €**
- Un emprunt d'équilibre de l'ordre de **30 000 €**.

Le détail de la section d'exploitation est le suivant :

DEPENSES

011 Charges à caractère général	14 300,00	€
012 Charges de personnel	10 000,00	€
65 Autres charges de gestion courante	500,00	€
66 Charges financières	200,00	€
67 Charges exceptionnelles	700,00	€
023 Prélèvement pour investissement	13 300,00	€
TOTAL	39 000,00	€

RECETTES

75 Vente de produits	27 975,87	€
002 Excédent antérieur	11 024,13	€
TOTAL	39 000,00	€

Les détails de la section d'investissement sont les suivants :

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	3 000,00	€
20 Frais d'études	950,00	€
21 Acquisitions	6 000,00	€
23 Travaux	78 050,00	€
TOTAL	88 000,00	€

RECETTES

021 Prélèvement sur fonctionnement	13 300,00	€
16 Emprunt	29 949,56	€
13 Subventions	20 000,00	€
001 Excédent antérieur	24 750,44	€
TOTAL	88 000,00	€

Les décisions du conseil municipal

Séance du 4 septembre 2023 à 20h

2023 29°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 JUILLET 2023

2023 30°) DEMANDE DE SUBVENTION CEA

Le maire fait part au conseil de la demande de la CEA de délibérer sur la demande de subvention concernant les travaux de rénovation d'une salle de classe et les travaux de rénovation des voiries communales. La demande porte sur un programme de travaux qui sera réalisé sur plusieurs années, une 1ere tranche étant prévue au budget 2023.

LIBELLE DOSSIER	COÛT DU PROJET	MONTANT SOLLICITE
Rénovation de voiries communales de la Grande Goutte, du Prérébois, de Hingrie et du Feignet, Rénovation du parking de la scierie et reprise de voirie en bi-couche.	193 190,00 €	73 412,20 €
Réhabilitation d'une salle de classe dans les combles de la mairie et rénovation d'un espace rangement et vestiaire	47 627,26 €	18 098,36 €
Travaux à l'école primaire – déjà réalisés et subvention attribuée	30 782,87	11 702,00 €

DIVERS

1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Néant

2. Renouvellement des baux de chasse

Le maire fait part au conseil de la demande de M Sittler de relocation des lots 1 et 2 de gré à gré. Une réunion est également prévue prochainement concernant le lot 3.

Le conseil est favorable au gré à gré sous réserve du prix de location.

Sachant que dans la procédure de gré à gré, les contrats doivent être signés avant le 1^{er} novembre 2023, il y a lieu de prévoir une réunion 4C qui doit donner son avis.

3. Fuite sur le réseau de la Hingrie

Une fuite importante de l'ordre de 60 m3 par jour est apparue sur le réseau de la Hingrie. Une réparation sur deux branchements au Chambi a permis de réduire cette perte à 20 à 25 m3 par jour. D'autres investigations se feront afin de trouver cette dernière fuite.

4. Tour de table

Marc Scheidecker demande d'élaguer le sentier de Hargoutte à l'église et de supprimer les passages canadiens au sacré cœur car ils sont dangereux. Il fait part au conseil de la mauvaise réfection des trottoirs rue du Gal. de Gaulle et de la difficulté de prendre l'autre trottoir avec une poussette. Le maire signale que ces trottoirs sont en partie sur béton et en partie sur la voirie et les reprendre en totalité à l'horizontale est techniquement difficile et coûteux. Un courrier sera envoyé aux riverains afin de libérer le trottoir pour le passage d'une poussette.

Armelle Willemin rappelle la demande de pose du panneau cinéma à la salle polyvalente.

Roselyne Diaz fait appel aux volontaires pour repeindre les décorations de Noël (peinture des sapins et des cabanes de Noël) Les lutins rejoignent les nounours dans le Val d'Argent et une animation en ce sens pourrait être mise en place sur la place des fêtes.

Un appel est également lancé pour trouver une personne pour le ménage à l'école (8h par semaine)

Concernant l'acquisition d'un tracteur avec équipement de déneigement, il y a lieu de voir si un financement est possible au niveau de la DETR (La commune d'Aubure en a bénéficié)

Séance du 4 décembre 2023 à 20h



2023 31°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2023

2023 32°) REGIME APPLICABLE AUX DEPENSES D’investissement avant le vote des budgets 2024

Le principe veut que les opérations d’investissement prévues au budget de l’année en cours et non démarrées en fin d’année soient reportées au budget de l’année suivante dans leur globalité (et non plus en reste à réaliser comme il était de tradition dans l’ancien régime comptable). Avec ces nouvelles dispositions, il n’est donc plus possible, si aucun engagement financier n’est fait au 31 décembre, de signer des contrats, marchés, bons de commande, etc. avant le vote du budget de l’année suivante pour les opérations non engagées.

Crédits ouverts au BP2023	ch 21 : 329 000 €	ch 23 : 87 000 €
Crédits ouverts au BP2024	ch 21 : 82 000 €	ch 23 : 21 000 €

2023 33°) TARIFICATIONS 2024 BUDGET GENERAL

CONCESSION, DROIT DE PLACE ET LOCATION		
Tarif annuel	moins de 1 hectare	14.50 €
	par ha supplémentaire	8.25 €
	passage	30.00 €
	source	45.00 €
	Prise d’eau avant réservoir	140.00 €
Tarif par passage	abri de chasse	75.00 €
	droit de place	10.30 €
	Prix au m²	3.30 €
Services valorisés (CSC)	Prix au m²	3.30 €
Location du couarail hors assoc	Journée	60.00 €
Loyer du presbytère	Prix par mois	484.50 €
LOCATION ENGINS COMMUNAUX		
Tarif horaire	Engin mécanique	80.00 €
	ouvrier supplémentaire	25.00 €
CONCESSION DE CIMETIERE		
Concession de terrain nu	15 ans (1mx2m)	50.00 €
	15 ans (2mx2m)	100.00 €
	30 ans (1mx2m)	100.00 €
	30 ans (2mx2m)	200.00 €
	30 ans (2mx2m)	200.00 €
Columbarium en granit rose	1 case sur 15 ans	300.00 €
	1 case sur 30 ans	600.00 €
Photocopies		
	A4	0.25 €
	A3	0.50 €
	A4 couleur	0.50 €
	A3 couleur	1.00 €
BOIS DE CHAUFFAGE		
Par commune (prix HT)	Hêtre / chêne (stère) hab	60.00 €
	BIL (m3) hab	50.00 €
Par l'acquéreur (prix HT)	Feuillus quartiers (stère)	10.00 €
	Feuillus rondins (stère)	5.00 €
	Petits rondins	0.00 €
Plot menuiserie (prix TTC)	Chêne (m3)	540.00 €
	Sapin (m3)	280.00 €
SALLE POLYVALENTE		
WEEK END (de vendredi 17h au lundi 10h)		
Avec cuisine	Personnes extérieures	400.00 €
	Rombéchats	200.00 €
	Associations rombéchates	150.00 €
Sans cuisine	Personnes extérieures	250.00 €
	Rombéchats	150.00 €
	Associations rombéchates	120.00 €
JOURNEE		
Avec cuisine	Personnes extérieures	200.00 €
	Rombéchats et associations	110.00 €
	Usage commercial	300.00 €
Sans cuisine	Personnes extérieures	130.00 €
	Rombéchats et associations	80.00 €
	Usage commercial	200.00 €

2023 34°) TARIF DU CAMPING 2024

Tarif journalier	Forfait (caravane ou tente 2 personnes)	10.00 €
Prix TTC	Adulte	3.00 €
TVA de 10%	Enfant (- 13 ans)	1.60 €
	Electricité tarif 1 (4A)	3.00 €
	Electricité tarif 2 (8A)	5.00 €
	Electricité tarif 3 (13A)	8.00 €
Tarif mensuel pour "garage" (10% de réduction si contrat à l'année payable en avril)	Mai-juin-septembre (8A)	103.00 €
	Mai -juin-septembre (13A)	124.00 €
	Juillet-août (8A)	207.00 €
	Juillet-août (13A)	220.00 €
	Autres mois en garage mort	40.00 €
Tarif semaine pour "HLL"	Haute saison	460.00 €
	Moyenne saison	410.00 €
Tout compris sauf taxe séjour		
	Tarif journée (2 nuitées mini)	90.00 €
Si plus d’une semaine de location		
	Journée supplémentaire	70.00 €
	Location mensuelle	600.00 €
Produits annexes	Topo guide	5.00 €
	Taxe de séjour (+18 ans)	0.22 €

2023 35°) ETAT DE PREVISIONS DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER POUR 2024

L’Office National des Forêts propose un plan prévisionnel des coupes et un programme de travaux qu’il serait souhaitable d’entreprendre au courant de l’année 2024 dans notre forêt bénéficiant du régime forestier. Globalement, l’EPC présenté, pour 2024, par l’ONF génère des recettes brutes pour 198 140 € en coupes à façonner sans vente sur pied. Les recettes nettes sont estimées à 52 700 € hors honoraires et des travaux sont proposés pour 30 094 €. Le maire propose de prendre en compte les travaux liés à la régénération de la forêt avec la plantation et la protection de nouvelles espèces. Il propose de réduire le montant des travaux concernant l’entretien des routes. Compte tenu de toutes les dépenses liées à la forêt, le bilan global présenté est quasi équilibré en intégrant les impôts locaux liés à la forêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité **APPROUVE** l’état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes à 198 140 € HT pour 3404 m3. **VALIDE** le programme de travaux présenté par l’Office National des Forêts pour l’année 2024 pour 30 094 € hors honoraires. **DELEGUE** le maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

2023 36°) MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

2023 37°) REVISION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Ci après, proposition des nouvelles attributions de compensation versées à l’issue de cette procédure de révision :

	AC initiales composante "fiscale"	Prélèvements FPIC	Reversements FPIC	Prise en charge frais piscine théâtre + transport piscine	AC révisées 2023
LIEPVRE	840 987 €	-57 866 €	12 887 €	2 450 €	798 458 €
RLF	25 851 €	-15 928 €	11 596 €	1 230 €	22 749 €
SCAM	206 903 €	-39 836 €	25 091 €	1 700 €	193 858 €
SMAM	601 862 €	-112 327 €	64 308 €	250 000 €	803 843 €
TOTAL	1 675 603 €	-225 957 €	113 882 €	255 380 €	1 818 908 €



2023 38°) RAPPORTS D’ACTIVITES CCVA, SDEA

DIVERS

1. **Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)**
Le Maire informe le conseil de la signature des baux de chasse en gré à gré pour les 3 lots pour la période 2024 – 2033.
Par ailleurs, toujours dans le cadre des délégations, le Maire a contracté un emprunt de 50 000 € sur 10 ans auprès de la caisse d’épargne indexé au taux du livret A avec une marge bancaire de 0.9 %. Le déblocage des fonds se fera sur la gestion 2024.
2. **Marché de Noël**
Bonne participation le samedi soir et lors de la marche dans le cadre du téléthon. Satisfaction des exposants. Prévoir une restauration plus étoffée pour l’an prochain.
3. **Noël des anciens**
Repas le 10 décembre environ 70 convives. Par ailleurs, la commune va distribuer une quarantaine de bons d’achat de 25 € et 32 colis. Distribution des bons et colis pour le WE du 17 décembre.
4. **Bulletin municipal**
Prochain bulletin en juin 2024
5. **Téléphonie mobile**
Le Maire présente une proposition de mettre en place une antenne de téléphonie mobile avec les 4 opérateurs dans le cadre de la politique New Deal sur la Hingrie. Validation du conseil municipal.
6. **Mouvements de terrains**
Le Maire fait part au conseil de la réunion de travail du 27/11/2023 en mairie de Lièpvre concernant le PPRNM "Mouvements de terrain" dans le Val d'Argent et en particulier sur Rombach. (CR en annexe)
7. **Définition des zones d’accélération des énergies renouvelable**
Le Maire fait part au conseil dune obligation des communes de définir des zones d’accélération des énergies renouvelables pour fin 2023. Le délai n’étant pas raisonnable, demande a été faite, d’un délai complémentaire. Le territoire de la commune n’est potentiellement adapté que pour la mise en place de panneaux photovoltaïques. Une proposition pourrait être de définir l’ensemble des toitures de Rombach. Une information sera obligatoirement faite auprès des habitants qui resteront libres de leur choix d’installer ou non ce type d’équipement.
8. **Tour de table**
Alain Larcheveque fait part de problème d’assainissement au niveau de la rivière

Séance du 5 février 2024 à 20h

2024 01°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 DECEMBRE 2023

2024 02°) MUTUALISATION DES SERVICES

La maire précise que la mise à disposition de personnel ou des prestations de la CC du Val d’Argent et d’autres communes de la communauté des communes nécessitent une délibération du conseil municipal validant une convention à passer entre les différentes collectivités. Une délibération avait déjà été prise en 2023 pour les tâches ci-après : Archivage, Comptabilité, Direction de Ressources Humaines, Prévention et Sécurité. Il convient d’ajouter l’Informatique et les Services Techniques.

2024 03°) VENTE DE TERRAIN

Le Maire fait part au conseil de la demande de M Félix Poirier, habitant 10, rue du Général de Gaulle à Rombach le Franc d’acquérir une parcelle communale située dans le périmètre de l’AFUa « Gérardgoutelle » pour y implanter une construction pour partie à usage d’habitation d’une part à usage professionnel.
M Poirier propose la signature d’un compromis de vente assorti de l’acceptation du permis de construire.
Le prix de vente proposé est de 9000 € l’are, déduction faite d’un devis de débroussaillage du terrain de l’ESAT « Les Tournesols ».
L’acquisition porte sur les parcelles section 11 N° 899 et 900 d’une contenance respective de 0.97 et 5.84 ares soit un total de 6.81 ares.

2024 04°) DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le maire explique que la commune déneige près de 30 km de voiries communales avec un Unimog qui date de 1978 et qui implique un certain nombre de contrainte (permis poids lourds, passage aux mines annuel, consommation de gazole). Le Maire propose en remplacement l’acquisition d’un tracteur agricole équipé d’une lame neige et d’une saleuse. Cette acquisition pourrait bénéficier d’un financement au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l’unanimité,

DECIDE de réaliser cet investissement pour un montant total de 98 500 € HT soit 118 200 € TTC au courant de l'année 2024.
SOLLICITE auprès de l'Etat (DETR) une subvention de 50% pour aider au financement de cette acquisition. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Général 2024.
ARRETE le plan de financement suivant : Subvention DETR sollicitée **49 250 € soit 50%**

Autofinancement	68 950 €
TOTAL TTC	118 200 €

2024 05°) REPRISE DES RESULTATS BUDGETAIRES 2023

Le Maire propose de reprendre les résultats des comptes 2023 avant le vote des comptes administratifs afin de pouvoir engager rapidement certains travaux et de pouvoir payer les entreprises.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité
DECIDE de reprendre les résultats 2023 pour l’élaboration du budget 2024 à savoir :
Budget général : 307 893.20 € avec affectation de 224 541.58 € en excédent de fonctionnement et de 83 351.62 € pour couvrir le déficit d’investissement.
Budget camping : 11 024.13 € en excédent d’exploitation et 24 750.44 en excédent d’investissement.

2024 06°) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR 2024 AU BUDGET GENERAL

Les subventions proposées s'élèvent à **20 040 €** (19416.50 € en 2023).

Parmi les plus importantes : Une subvention maximum de **8500 €** à l’école du Chalmont.
Une subvention de **2000 €** est proposée pour l’organisation du bal du 14 juillet organisé par le Comité des fêtes et de **2000 €** pour le comité de Jumelage. Pour l’OT du Val d’Argent, **2500 €** sont inscrits pour l’organisation du concours des maisons fleuries.
En ce qui concerne les voyages scolaires, il est proposé de maintenir la participation communale à **6 €** par jour et par enfant.
Une aide financière d’un montant de **400 €** est accordée à l’association du Val des Gouttes pour soutenir les diverses manifestations au cours de l’année. Une aide de **500 €** est également proposée pour la société de pêche afin d’aleviner le Rombach, pour les Branchés, la St Martin et les motivés.
Dans le cadre de l’obligation de mise en place d’une fourrière pour animaux, la convention avec la SPA fixe la participation à **560 €** pour Rombach.
Une subvention de **10 €** par bip de téléassistance est accordé aux associations Delta Revie et APA dans la limite de **200 €**. Une aide de **200 €** est également inscrite pour l’achat de plaques mortuaires pour l’UNC. Suite à leur belle performance de 2023, le conseil propose une aide de **200 €** aux « # furieusement sœurs » pour 2024.
Christian Pion, président des branchés, ne prend pas part au débat ni au vote.

2024 07°) FIXATION DES TAUX D’IMPOSITION POUR L’ANNEE 2024

Désignation des Taxes	Bases 2023	Taux	Produits avec les bases 2023
Taxe d’Habi résidence secondaire	121 339 €	8.87%	10 763 €
Taxe Foncière Bâti	819 594 €	23.82%	195 227 €
Taxe Foncière Non Bâti	69 982 €	47.72%	33 395 €
TOTAL			239 385 €

2024 08°) APPROBATION DES DIFFERENTS BUDGETS EXERCICE 2024

2024 09°) ZONE D’ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)



La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Dans le cadre de cet exercice de planification, les communes identifient les zones accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Dans cette même logique, un projet peut donc également être autorisé en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet, sera obligatoire et sera à la charge du porteur de projet. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par le projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

En respect du cadre légal, pour définir ces zones d'accélération, le conseil municipal propose la démarche suivante :

- Organisation d'une concertation publique avec mise à disposition du projet durant les heures d'ouverture de la mairie du 12 au 23 février 2024.
- Association du syndicat mixte gestionnaire du parc naturel régional des Ballons des Vosges. Le PNRBV ayant déjà fourni un courrier en ce sens en date du 4 janvier 2024.

Pour le territoire nous concernant, il vous est proposé de retenir les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies photovoltaïques sur tous les bâtiments.

DIVERS

1.

Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)
- Le Maire informe le conseil de la cession par M Gruson, du bail de chasse passé en gré à gré pour le lot 3 à l'association 3B dont M Gruson est président pour la période 2024 – 2033.
2.

Remerciements
- Remerciements à Roselyne et Pascaline pour la préparation de la salle lors des vœux ; décoration très appréciée par les convives. Remerciements également à l'équipe de Scrapbooking autour de Marie Paule Chatelain pour les cartes de Noël et d'anniversaire de nos anciens.
3.

Achat de terrain
- M Buchholtz désire céder ses terrains situés à Pierreusegoutte en limite d'une parcelle forestière communale. Avis du conseil ?
4.

Marché de Noël
- Réservation de la Manécanterie de St Jean de Colmar pour le concert de Noël du 7 décembre 2024.

Séance du 8 avril 2024 à 20h

2024 10°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 FREVRIER 2024

2024 11°) COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET GENERAL 2023

2024 14°) ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER ROUGE

Conformément à l'article R 429-8 du Code l'Environnement, chaque commune doit nommer un estimateur, choisi dans une autre commune, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier autre que les sangliers.

Une nouvelle personne a été sollicitée pour assurer ces fonctions. Il s'agit de Monsieur VETEAU Roger qu'il vous est proposé de nommer en cette qualité. Ayant suivi des formations spécialisées pour les dégâts causés par le gibier rouge aux prairies, prés, champs, cultures en général, Monsieur VETEAU sera exclusivement nommé estimateur chargé des dégâts causés aux terres agricoles (prés, champs, cultures en général). Les locataires de chasse devant émettre leur avis quant à cette nomination ont été consultés à cet effet et n'ont émis aucune objection quant à cette nomination.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de nommer Monsieur VETEAU Roger, domicilié à 67600 SELESTAT, 30, Rue du Nideck en qualité d'estimateur de dégâts de gibier aux terres agricoles (prairies, prés, champs, cultures en général).

L'intéressé sera compétent pour l'évaluation des dégâts de gibier autres que ceux causés par les sangliers pendant la période allant du 2 février 2024 jusqu'au 1^{er} février 2033.

2024 15°) ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Suite à la démarche proposée par le conseil municipal et la concertation publique ainsi que l'avis du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges qui a proposé d'étendre les zones de toiture au solaire thermique.

le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies photovoltaïques et de solaire thermique sur tous les bâtiments.

2024 16°) PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE

Le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est déterminé en application du barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

2024 17°) TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ – PART COMMUNALE – TICFE-C SUBSTITUTION DE LA COMMUNE DE ROMBACH-LE-FRANC PAR TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE POUR LA PERCEPTION DU PRODUIT DE LA TAXE ET SES MODALITÉS DE REVERSEMENT

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération sera adressée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.



2024 18°) ACHAT DE TERRAIN

Le Maire rappelle l’arpentage réalisé rue des Beaux Champs afin de régulariser les limites de l’emprise de la voie communale donnant accès à la future place de retournement. Suite à cet arpentage, 1 parcelle seraient à acquérir : la parcelle 953 section 11 d’une superficie de 10 m² auprès de M Christian THOMAS. Le prix proposé est de 100 € le m².

2024 19°) LOCATION DE LA PECHE

Le Maire informe le conseil de la demande de la Société de Pêche de Rombach le Franc « les chevaliers de la Gaule » pour louer la pêche sur le Rombach et ses affluents situés sur le ban communal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,
DECIDE de concéder le droit de pêche sur le ban communal de Rombach à la société « les chevaliers de la Gaule » moyennant une redevance fixée annuellement par le conseil municipal. Pour l’année 2024 le montant est de **100 €**. **La présente concession prend effet au 1^{er} février 2024**. Cette concession est valable neuf ans.

2024 20°) DELIBERATION REPRENANT L’ENSEMBLE DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE DE ROMBACH LE FRANC

2024 21°) CREATIONS DE POSTES D’AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON-PERMANENTS, POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A DES ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D’ACTIVITE

2024 22°) CHASSE - INDEMNITE CHASSE

Selon les procédures de mise en location des lots communaux de chasse pour la période 2024/2033, il est proposé au conseil municipal de reconduire les indemnités revenant au trésorier et au secrétaire de mairie communal à l’occasion de l’établissement du rôle annuel de répartition du produit de la chasse.

Le montant des indemnités est calculé selon les modalités ci-après :
Pour la part revenant au trésorier :
• 4% du produit de la chasse à répartir ;
Pour la part revenant au secrétaire de mairie de Rombach-le-Franc :
• 4% du produit de la chasse à répartir ;

DIVERS

1. **Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)**
2. **Achat de terrain**
M Buchholtz désire céder ses terrains situés à Pierreusegoutte en limite d’une parcelle forestière communale. Lui faire une proposition de 3000 € sur estimation agent ONF
3. **Marché de Noël**
Réservation de la Manécanterie de St Jean de Colmar pour le concert de Noël du 7 décembre 2024.
4. **Bulletin municipal**
Proposition d’article pour le prochain bulletin prévu début juillet
5. **Tour de table**
Suite à des chasses collectives, le maire a pris un arrêté portant réglementation de la chasse relative aux tirs de destruction par les propriétaires afin d’assurer la tranquillité et la sécurité publiques.
Les travaux d’enfouissement des lignes Enedis 20 KV sont prévus jusqu’au fond de Naugigoutte avec 4 lignes de départ pouvant être isolées et ainsi éviter les coupures totales sur le circuit des fermes.
La journée citoyenne est prévue le samedi 15 juin rdv à 8h sur la place des fêtes, les habitants sont invités à s’inscrire à la mairie, une liste des chantiers est disponible.
Prévoir la pose du panneau d’affichage à la salle polyvalente et sa signalisation depuis la rue.
Prévoir la pose d’un sani-chien rue du Couty et bas Beaux Champs
Alain Larchevêque signale que l’éclairage de la croix bas des Beaux Champs ne fonctionne plus, prendre contact avec une entreprise afin de réparer.
Plusieurs trous à boucher route principale ainsi que le chemin de la Vaurière près du réservoir à reprendre en empierrement.
Il est également demandé de reprendre ou supprimer les passages piétons qui sont en mauvais état. Une demande de devis sera faite.

Séance du 3 juin 2024 à 20h



2024 23°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 AVRIL 2024

2024 24°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET GENERAL

2024 25°) COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023 BUDGET GENERAL

2024 26°) DBM n°1 BUDGET GENERAL

Les collectivités sont tenues de constituer une provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d’irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir d’informations communiquées par le comptable.

Le montant des dépréciations s'appuie sur les pièces présentes sur l'état des restes à recouvrer depuis plus de 2 ans soit de l’ordre de 40 €

2024 27°) DBM n°1 BUDGET CAMPING

Afin de procéder à l’amortissement des biens, une ouverture de crédit de 2500 € au chapitre 042 est nécessaire. Afin d’équilibrer le budget, le Maire propose une ouverture de crédit de 2500 € au chapitre 75 en recettes.

2024 28°) NUMEROTATION DE VOIRIE

Le numéro 46, rue du Gal De Gaulle a été partagé au niveau d’une copropriété regroupant deux habitations. Afin de faciliter l’adressage du courrier, une demande émane de cette dernière. Il est proposé de conserver le n°46 pour une des habitations et d’affecter le n° 46a à la seconde.

DIVERS

1. **Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)**
Sans objet
2. **Achat de terrain**
M Buchholtz a donné un avis positif à la proposition de céder ses terrains situés à Pierreusegoutte et Vougnigoutte au prix de 3000 € sur estimation agent ONF. Prévoir délibération au prochain conseil.
3. **Journée citoyenne**
Rappel de la journée du samedi 15 juin.
4. **Bulletin municipal**
Proposition d’article pour le prochain bulletin prévu début juillet
5. **Chasse**
Suite à des chasses collectives, le maire a pris un arrêté portant réglementation de la chasse relatives aux tirs de destruction par les propriétaires afin d’assurer la tranquillité et la sécurité publiques. Une demande d’abrogation de cet arrêté administratif n’a pas abouti et le TI a débouté les requérants.
Une nouvelle injonction a été déposée concernant l’indemnisation de dégâts de gibier.
6. **Réseaux 20 KV**
Les travaux d’enfouissement des lignes Enedis 20 KV sont programmés prochainement avec la pose d’un transformateur à Naugigoutte avec 4 lignes de départ pouvant être isolées et ainsi éviter les coupures totales sur le circuit des fermes. Par ailleurs, le marché de démolition des cabines hautes et des anciennes lignes aériennes est enfin passé.



Découvrez le livre de Rombach-le-Franc !

"De la Lorraine à l'Alsace"

Réalisé dans la collection *Mémoire de vies*.

carré blanc
ÉDITIONS

Idée de cadeau !!
Rombach, de la Lorraine à l'Alsace » est disponible au prix de 39 € (mairie et Boulangerie Kissy)

Vous organisez une manifestation... Faites le savoir !

TLVA diffuse gratuitement vos informations en vidéo texte sur le canal local : annonce@tlva.fr
Par ailleurs, la communauté des communes du Val d'Argent adhère au Service Local de Radio AZUR FM
(92.9 Sélestat – 89 Colmar – 91.9 Munster).

Cette adhésion permet de diffuser toutes les informations municipales, associatives, culturelles et sportives sur l'antenne d'Azur FM dans ses différents rendez-vous d'informations locales, agendas des sorties du week-end et rendez-vous associatifs.
Les informations seront également référencées dans l'agenda sorties de notre site internet : www.azur-fm.com.
N'hésitez pas à envoyer directement vos informations (si possible 15 jours avant) de préférence par mail à :

contact@azur-fm.com
Objet : « Service Local »

Pour la diffusion de spots, jeux d'antenne, animation...
Radio AZUR FM, Service Local 03 88 92 05 05
101, route de Colmar 67600 SELESTAT

TV, INTERNET ET TÉLÉPHONIE

AVEC VIALIS, ÇA VA

GIGA VITE

ACCUEIL PERSONNALISÉ À LA RIT

11A RUE MAURICE BURRUS
68160 SAINTE-CROIX-AUX-MINES
03 89 58 54 30



INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTION EN MAIRIE.
Toute personne s'installant ou quittant le village est priée de le faire savoir à la mairie. Cela facilite les démarches administratives et permet la mise à jour de notre fichier « population ». Par ailleurs, il est rappelé que l'inscription sur la liste électorale n'est faite qu'après en avoir fait la demande sauf pour les jeunes gens habitant Rombach et atteignant la majorité.

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE
Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence destiné à la protection des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.
La loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004.

LA PERMANENCE DU DEPUTE Hubert OTT
M. Hubert OTT
Député de la 2ème circonscription du Haut-Rhin
3 rue des Champs
68124 WINTZENHEIM LOGELBACH
Horaires d'ouverture au public : de 8h30 à 12h, du lundi au vendredi
Tél. 03 69 85 48 30
Mail : hubert.ott@assemblee-nationale.fr

MISSION LOCALE
Une permanence de la Mission Locale est assurée tous les lundis de 8h30 à 12h au centre socioculturel. Cette permanence s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et son but est de leur trouver une solution d'intégration dans le monde du travail.
Tél. : 03 89 58 78 04 ou à Sélestat au 03 88 58 00 15

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Vous êtes une personne relevant d'une notification de la MDPH

- Vous avez une carte d'invalidité
- Vous êtes travailleur handicapé
- Vous percevez l'allocation aux adultes handicapés

Ce service est là pour vous accueillir, vous écouter, vous renseigner, vous guider, vous aidez
Permanences : Mardi et jeudi de 15h30 à 18h Tél. : 03 89 58 11 28
Adresse : Service d'accompagnement à la vie sociale
5, rue Mulhenbeck BP 47 - 68160 Sainte-Marie-aux-Mines.

CONCILIATEUR DU CANTON
Une permanence du conciliateur est assurée à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines sur rendez-vous.
Tél. : 03 89 58 33 60

INFORMATION RETRAITE
Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (C.R.A.V.)
36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX **Téléphone : 39 60**

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE
Contact au 810 25 68 10 Fax : 03 89 41 99 72



DEGATS DE GIBIERS

Pour les dégâts de gibiers, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès des estimateurs en fonction des types de dégâts : dégâts de sangliers ou dégâts de grand gibier sur arbres. Les déclarations se font par internet fds68.fr

CONSULTATIONS DE SPECIALISTES A L'HOPITAL INTERCOMMUNAL DU VAL D'ARGENT

Gynécologie – obstétrique
Prise de RDV au **03 89 22 42 07**

HABITATS

ESPACE INFO ENERGIE

Sur RDV au **03 88 92 00 43**

INFO LOGEMENT LES PERMANENCES DE L'ADIL

LOCATAIRES OU BAILLEURS, Vous avez des problèmes liés à la location d'un appartement ou vous vous posez des questions juridiques, un agent de l'ADIL pourra vous conseiller

ADIL : www.adil68.org

Permanence : 3^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h RDV au **03 89 21 75 35**

LES PERMANENCES DU C.A.U.E

Vous avez l'intention d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation

Le CONSEIL d'ARCHITECTURE d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT est à votre disposition. Dans ses permanences un architecte répondra à vos questions, qu'elles soient d'ordre technique, administratif ou esthétique. Les permanences se tiennent **aux services techniques de la ville de Ste Marie aux Mines** Contact : **03 89 58 70 37**

RAVALEMENT DES FAÇADES

Préservons notre patrimoine bâti

Choix des couleurs : une palette des coloris utilisables est disponible en mairie.

MEDIATHEQUE DU VAL D'ARGENT

La médiathèque est ouverte à tous les publics. Si vous ne pouvez plus vous déplacer pour des raisons de santé, des solutions existent pour profiter de cet équipement en contactant la mairie au 03 89 58 90 53 ou la médiathèque au 03 89 58 35 85
mediatheque@valdargent.com

Collectes spéciales sur le village

COLLECTE DES BOUTEILLES ET POTS uniquement EN VERRE

Pas de verres (pour boire) cassés ni de miroir ou vitrage cassé

Des conteneurs sont à votre disposition sur le parking de la scierie, sur la place des fêtes, à l'Espace Raymond HESTIN et au camping.

COLLECTE DE VETEMENTS ET CHAUSSURES USAGES

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes.

COLLECTE DES VIEUX PAPIERS

Une benne est à disposition 1 fois par trimestre sur la place des fêtes.

DECHETS DE TAILLE

Des opérations spéciales sont organisées selon les besoins avec information dans les journaux, dépose des sapins de Noël, de déchets de taille... Les végétaux peuvent être amenés sur la place des fêtes dans un endroit matérialisé puis ils seront broyés en fin de collecte.

TOUTES LES AUTRES COLLECTES SONT EN DECHETTERIE

Outres les encombrants électro ménagers, télé, meubles, matériels de sports,...

- Les huiles végétales ou minérales
- Les batteries de voiture et piles usagées
- La vaisselle cassée et les pots en terre cuite
- Les vitres et miroirs
- Les peintures, décapants et solvants
- Les ampoules et tubes « néon »

Ces déchets sont à déposer dans les conteneurs spéciaux prévus à cet effet.

SMICTOM

Ouverture des déchetteries : toute l'année du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Tél. : 03 89 58 80 85
Smictom : 03 88 92 27 19.

Ramassage de la poubelle jaune les vendredis des semaines impaires

Nous constatons de manière de plus en plus fréquemment, les erreurs de tri suivantes dans le bac jaune :

- Présence de mouchoirs et essuie-tout ;
- Sacs contenant des emballages ;
- Présence d'emballages imbriqués les uns dans les autres.

Pour rappel, les mouchoirs sont des articles d'hygiène et non des emballages. Ils peuvent contenir des virus et des bactéries et ne sont pas recyclables. Ils sont à jeter dans le bac gris.

Pour préserver la sécurité de nos valoristes travaillant au centre de tri de Scherwiller, et pour garantir la bonne recyclabilité des emballages triés, nos équipes de collecte ont pour consigne de refuser les bacs présentant ces erreurs de tri.



LES SERVICES A LA PERSONNE

Rappel pour nos anciens des services mis en place pour les aider quotidiennement et rompre l'isolement.

- **L'APAMAD** : a pour vocation d'accompagner les personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap ainsi que leur famille. Ce service propose le soutien à domicile, des accueils de jour, une aide aux aidants et une protection juridique des majeurs fragilisés.
Téléphone : 03 89 32 78 78
- **L'APALIB** : Une large gamme de services où est proposée ménage, repassage, livraison de repas, jardinage et petits travaux, visite à domicile, des animations et des résidences-services.
Téléphone : 03 89 32 78 78
- **LE FANAL** propose une garde itinérante de nuit et des interventions à toute heure de la nuit.
Téléphone : 03 89 32 78 78
- **LE PÔLE GERONTOLOGIQUE DE RIBEAUVILLE - SAINTE MARIE-AUX-MINES** qui a mis en place un service social pour les personnes âgées de plus de 60 ans avec un lieu d'accueil et des professionnels à l'écoute (conseils, services et prestations adaptés à la situation, un accompagnement aux projets destinés à améliorer le quotidien et un soutien à la personne et aux aidants)
- **LE CENTRE MEDICO-SOCIAL de SAINTE-MARIE-AUX-MINES** pour un service de proximité, d'accueil, d'écoute et de soutien pour toutes les personnes rencontrant des difficultés personnelles ou familiales. Téléphone : 03 89 58 74 02
- **Centre de soins de LIEPVRE** : Soins infirmiers. Téléphone : 03 89 58 74 02
- **La boucherie L'Envie du Jour** livre des repas chauds à domicile.

Les animations :

- **LE CENTRE SOCIOCULTUREL DU VAL D'ARGENT** qui met en place différentes activités (jeux de société, sorties, des après-midis à thème et des repas à toutes les personnes du Val d'Argent).
Téléphone : 03 89 58 37 12
- **Le CLUB DU VAL DES GOUTTES** qui organise des sorties et animations.
Téléphone : 03.89.58.90.53
Reprise des activités avec un repas « Fêtes des mères » à l'auberge de Pierreusegoutte avec plus de 60 convives.

TROISIEME MARCHÉ DE NOËL

La municipalité va reconduire le marché de Noël le week-end du 7 et 8 décembre.

Au programme, un très beau concert en l'église Ste Rosalie de la chorale de la Manécanterie de St Jean de Colmar.

Merci de prendre contact avec la mairie pour la réservation de chalet ou la participation à l'animation présentation d'activité ou vente de produits du terroir.

Dans le cadre du Téléthon, une marche encadrée par le Club Vosgien est prévue dimanche après midi vers 14h.



Quelques règles de bonne pratique et de respect mutuel pour profiter, les uns et les autres, de nos belles forêts

Reprises des règles concernant la chasse

Tous les terrains sont chassables y compris chasseurs postés contre une habitation.

Pratique des battues, de novembre à fin janvier avec information par panneaux

Tirs postés du 14 avril au 15 février.

Chien obligatoirement en laisse en forêt du 15 avril au 30 juin et à portée de voix du maître le reste de l'année.

URBANISME

Autorisation d'urbanisme- Saisie par voie électronique

A compter du 1^{er} janvier 2022, **le principe de saisine par voie électronique (SVE)** s'applique **aux demandes d'autorisations d'urbanisme (ADS)**, permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Pour la commune de Rombach le Franc, c'est l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) qui est chargée de mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de la commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du téléservice, sont disponibles en mairie.

Pour aller plus loin : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme>



L'ASSEMBLEE GENERALE DES ANCIENS PARACHUTISTES 2023 SYMBOLE DE LA CAMARADERIE FRANCO-ALLEMANDE



Le dimanche 19 novembre 2023, l'Amicale des Anciens Parachutistes du Val d'Argent a tenu son Assemblée Générale dans les locaux de l'espace Raymond HESTIN à ROMBACH-LE-FRANC. Eric KOLTAÏ, Président de l'Amicale, a eu l'honneur d'accueillir M. Jean-Marc BURRUS, président de la COMCOM du Val d'Argent et maire de Ste CROIX aux MINES, M. Jean-Luc FRECHARD, maire de ROMBACH-LE-FRANC, Messieurs CRAMPE et FREY, 1^{er} adjoint et conseiller municipal de LIEPVRE, Mme Corinne MENETRE, Présidente du Souvenir Français « Vallée de Ste Marie

aux Mines et montagne », M. Christian CHATON, Président de l'UNC et de l'Association Mémoire et Patrimoine Militaire du Val d'Argent, M. Louis THUM, Président de l'Amicale des Parachutistes de COLMAR, M. Pascal TUGLER, Président de l'Amicale des Anciens de la Légion Etrangère de COLMAR, M. Michel LAVAUX, Président de l'Amicale des Parachutistes de la Vallée de l'ORNE, M. Eckardt OTTO, Président d'Honneur de l'Amicale Nationale des Anciens Parachutistes ALSACE -

VOSGES, M. Ariel VAXELAIRE, Président des Sous-officiers de Réserve de Ste MARIE aux MINES, Messieurs Sven ROTHMANN et Stephan KERNEN, représentants de l'Association allemande ARGE, M. Rudolf SCHWARZ, Président de l'Association du souvenir et des monuments dédiés aux parachutistes allemands, les adhérents des sections et amicales voisines, les membres du comité de l'AAPVA, les adhérents titulaires ou amis, leurs proches et les bénévoles apportant leur aide lors de nos activités.



Nous avons également eu l'honneur d'accueillir notre vétéran d'Indochine, Monsieur Yvan FREYERMOUTH, qui a servi au sein des forces aéronavales.

La séance est ouverte à dix heures quinze.

Le président a fait respecter une minute de silence en mémoire de nos défunts, dont notre Président d'Honneur et adhérent et Ami Richard MARCHAL, disparu le 16 septembre 2023.

Le rapport moral fait valoir que l'Amicale se porte bien. Elle organise annuellement sa bourse aux armes à LIEPVRE. Elle participe à de nombreuses manifestations patriotiques dans le Grand-Est dont au cimetière américain de DINOZE (88) et en ALLEMAGNE, à des marches populaires et s'implique dans les journées Patchwork.

A l'issue des débats s'est déroulée la cérémonie au monument aux morts de la commune.

Un discours fût prononcé par M. Stefan KERNEN, secrétaire générale de l'association ARGE, chargée notamment de l'entretien des sépultures des combattants allemands des deux guerres mondiales Outre-Rhin mais également en ALSACE - MOSELLE. L'allocation faisait



état du rapprochement de nos deux pays, de la fraternité nécessaire entre nos peuples et de l'importance de nos échanges pour promouvoir la Paix. Il se trouve que de part et d'autre de

la frontière, les discours et la volonté de maintenir la paix émanent très souvent des personnes issues du

milieu militaire, anciens combattants des divers conflits et missions extérieures, qui eux ont pu constater ce qui découlait des conflits.

Quatre gerbes ont été déposées par les autorités françaises et allemandes, puis a retenti la sonnerie « aux morts » jouée au clairon par notre ami Stéphane.



L'ensemble des 60 convives ont partagé le verre de l'amitié puis un excellent repas, en l'espèce, une Paëlla maison. C'est emprunts d'émotion que tous ont repris en cœur les chants Para et Légion, faisant là encore preuve d'une

cohésion et d'une amitié sincères et indéfectibles.

Un grand MERCI à tous ceux qui de près ou de loin ont permis la bonne organisation et le bon déroulement de cette magnifique journée.

Le secrétaire A.A.P.V.A.: Yves FREYERMOUTH



Centenaire de l'inauguration du monument aux morts de Rombach-le-Franc

Perthes-Les-Hurles, Loupeingne, Arques, Zandwoorde, Prieze, Fribourg, Hancourt, Rachitosu, Zillebeke, Beaumont, Thorn, Hollebecke, Lanzberg, Hanovre, Pakulischki, Schleswig, Latu, Hirsau, Poelkappelle, Wiesbaden. De l'Atlantique à l'Oural, des lieux qui ne nous sont pas familiers et pourtant, dans ces villes et villages, le sang d'un Rombéchat a coulé jusqu'à son dernier souffle.

La Grande Guerre a touché presque toutes les familles du village. Dans un camp ou dans l'autre, des jeunes, parfois d'une même famille, déterminés ou forcés, se sont étripés et 33 d'entre eux sont tombés au combat.

Un hommage devait leur être rendu.



Bénédiction du monument en 1924

Et c'est le 11 décembre 1922 que le conseil municipal décide l'édification d'un monument commémoratif. Le conseil doit alors statuer sur le projet proposé par le sculpteur Paul Brutschy, entrepreneur à Ribeauvillé, et valider le montant des travaux qui s'élève à 25 000 francs.

En mars 1923, la commune obtient l'accord de la préfecture pour la construction du monument aux morts, la direction de l'architecture et des beaux arts à Strasbourg ayant validé son aspect esthétique. Le monument aux morts, aura la forme d'un obélisque en granit décoré d'éléments symboliques toujours présents : les orphelins, la croix et la couronne de palme. Les noms des 33 morts de notre village y seront gravés en lettres d'or.

Initialement, le monument devait être érigé au jardin, entre l'école et l'église, entre « l'espace républicain » et « l'espace religieux ». Mais, en septembre 1923, le conseil municipal décide de son emplacement actuel, devant le cimetière, bien visible de tous et non partiellement caché par l'école.

L'inauguration du monument aux morts a eu lieu le 4 mai 1924 en présence de personnalités locales, des membres des sociétés de la commune et de l'ensemble de la population venue rendre un hommage officiel à ses enfants disparus.

Dans les archives, on peut lire « L'inauguration du monument pour les fils de notre village tombés pendant la Guerre Mondiale prit l'allure d'une émouvante fête. A 11H30 débuta la réception officielle des personnes invitées par la municipalité. »

Parmi elles, le général Bourgois, sénateur et maire de Ste-Marie-aux-Mines, M. Alapetite, sous-préfet de Ribeauvillé, l'industriel Koenig, conseiller général de Ste-Marie-aux-Mines, le représentant de l'empereur à Ste-Marie-aux-Mines, MM. les maires de Lièpvre et de Ste-Croix-aux-Mines, M. Ruffier, capitaine de la gendarmerie, M. Gannevat, Inspecteur des Eaux et Forêt, le pharmacien Le Roi, président du Souvenir Français, ainsi qu'une série de représentants des divers services administratifs.

Le vin d'honneur fut dressé par quelques jeunes filles du village, au cours duquel notre maire, M. Leromain, souhaita la bienvenue et remercia les nombreuses personnes pour leur présence.

Un petit cercle d'invités prit part à un déjeuner organisé par M. l'industriel Lamotte, tandis qu'un banquet était servi pour le plus grand nombre des convives, dans les usines Schlabach et Walter, au cours duquel ils firent honneur à leurs hôtes.



Le monument tel qu'il se présentait alors à son emplacement actuel.

A 14H30 on se réunit dans la cour de l'usine « Lamotte et Cie », où débuta un long cortège en direction de la place de l'église, auquel prirent part les écoliers et écolières, l'Union musicale, la société de Secours Mutuel, le cercle St-Louis, le Souvenir Français, les parents des victimes de la guerre, l'association des Invalides de guerre, les invités, les vétérans, l'Harmonie, la chorale, ainsi que le Vélo-club. Le service d'ordre fut assuré par la Gendarmerie. Devant l'église eut lieu un office religieux en mémoire des victimes, pendant lequel le Révérend Père Guidat eut une pensée aux morts dans un émouvant discours.

Après cette cérémonie on se rassembla au monument aux morts, où notre maire tint un discours plein d'émotions. Il fut suivi par l'allocution de notre représentant Hinsinger, qui cita les noms des victimes. Prirent encore la parole : M. le général Bourgeois, le conseiller général M. Koenig, M. Hess de Ste Croix, les représentants de la Caisse Maladie en mémoire des présidents disparus du Souvenir Français, M. le Colonel Carlet, puis le pharmacien Le Roi, au nom du comité des Souvenirs Français. M. André, président de la caisse de solidarité des travailleurs fit un éloge funèbre très chaleureux aux morts pour la France. Pendant la citation des noms des morts, les jeunes filles posèrent des couronnes aux pieds du monument.

Notre Harmonie sous la direction de M. l'instituteur Aubry, l'Union musicale sous la direction de M. Schneider, la Chorale sous la direction du professeur principal M Naegert embellirent cette cérémonie. La Marseillaise clôt cette très belle fête.

Les 75 ans de la société de pêche « Les Chevaliers de la Gaule ».

Notre société prend naissance en 1949, lorsque quelques irréductibles de la pêche décident d'entreprendre les démarches nécessaires afin de créer une société de pêche.

Tout débute par une assemblée extraordinaire qui a eu lieu le 20 février 1949 et ce conformément aux dispositions de la loi locale. Il est formé entre tous les adhérents aux présents statuts une association de pêche ayant pour titre « LA SOCIETE DE PECHE A LA LIGNE DE ROMBACH-LE-FRANC » qui a fixé son siège au Restaurant Walter rue de l'église à Rombach Le Franc.

Le premier comité :

Président	IDOUX Jean
1 ^{er} Vice-Président	FINANCE Joseph
2 ^e Vice-Président	PAULY Théophile
Secrétaire	JACQUOT Adrien
Trésorier	VELCIN Joseph
Membres	BUCHOLTZ André
	CRAMPE René.

Depuis, dix présidents se succèdent à la tête de l'association : FRECHARD Edouard (par intérim), JACQUOT Adrien HINSINGER Jules, STOUVENOT Joseph, LARCHEVEQUE Alain, FRECHARD Pierre, WEISS Alain, SURO Roland, APT Alfred et JOUFFREY Pascal.



L'étang a été acheté à la société de pêche de Lièpvre en 1983. A l'arrière le local dont l'extension est inauguré le 21 mai 2006 sous la présidence de pierrot Fréchart



Remise de coupe après concours de pêche du temps du président Stouvenot.

L'association « St Martin en Val d'Argent »

Chaque année, l'association organise un défilé nocturne aux lampions dans les rues de Rombach pour la St Martin. Cette animation, à destination principalement des classes bilingues, est ouverte à toutes les classes du Val d'Argent et rappelle la légende de St Martin. Tartes flambées et chocolat chaud réchauffent les participants à l'arrivée.



Les écoliers des classes bilingues interprètent la légende de Saint Martin le 10 novembre 2023

Cette association ne fonctionne que grâce à des parents bénévoles et un appel est lancé pour étoffer les rangs. L'association intègre également le comité des fêtes de Rombach ce qui permet de profiter du matériel de ce dernier. Les parents peuvent également adhérer pour la modique somme de 5 € par an. Contact : Hélène Aubry Girardin : helenegirardin@hotmail.fr

1er feu de la St Jean des « Prima Bon », une belle réussite



Le bucher joliment édifié par les « Prima Bon »



Le public nombreux se restaure sur place



Le soir venu, c'est l'embrasement sur la colline du Rain de l'Annot devant un public émerveillé



CADRE DE VIE

Le Palmarès du Fleurissement 2023

MAISON & JARDIN	1 ^{er} prix	FRANTZ Serge 17.75/20
	2 ^e prix	CHAPPUIS Fabienne 16.50/20
	3 ^e prix	RAGASSE Annick 16.00/20
FACADE	1 ^{er} prix	FRANTZ Jacky 15.25/20
	2 ^e prix	ANTZENBERGER Annie 13.88/20
	3 ^e prix	BARTHEL Corinne 12.75/20

Grand Bravo à tous !

A noter que seule, une vingtaine de personnes a participé à ce concours 2023 pour Rombach ; une centaine pour la Val d'Argent. Pour participer au concours, l'inscription est obligatoire.

Fleurissement et décoration dans le village : visite du jury « villages fleuris »

Malgré une météo défavorable en début de plantation, le jury régional rendait visite à Rombach pour le classement 3eme fleur, sans prétention. Le jury a bien apprécié les plantations de prairies fleuries le long de la route départementale et devant la mairie. De nombreuses plantes vivaces ont également été plantées dans les bacs. Un effort reste à faire pour l'obtention d'une troisième fleur. La CeA organise également un concours pour les habitations privées selon différentes catégories. Renseignements en mairie



Démantèlement de la ligne 20 KV par hélicoptère et mise en souterrain jusqu'à Naugigoutte



Démontage de l'ancienne ligne aérienne 20 KV par hélicoptère avec dépose sur la place des fêtes



Emplacement du futur poste de transformation dans le vallon de Naugigoutte avec 4 départs différents : Naugigoutte, Grand'Goutte, La Longire-Pierreusegoutte et Prérébois



Actions citoyennes :



Réfection du pont sur le ruisseau de la Vaurière par Didier Graff et Antoine Hinsinger

Plantations de rosiers de la mémoire avec le Souvenir Français et les écoliers



Au monument aux morts de Rombach



Et celui de Lièpvre

Confection de cartes « anniversaire » pour les anciens en scrapbooking avec l'équipe de Marie-Paule Chatelain



Nettoyage de l'église par le conseil de fabrique

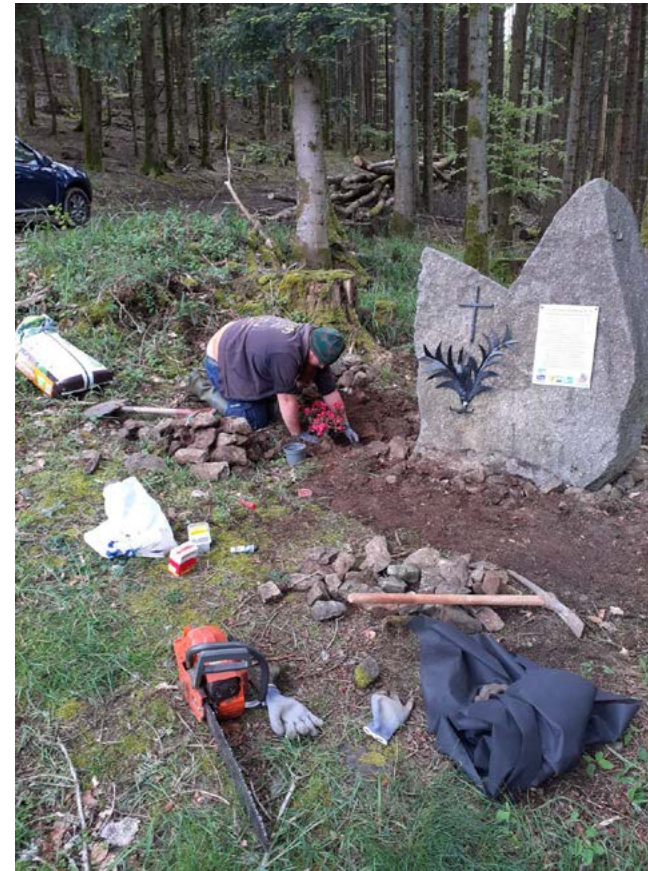


Ochterputz débroussaillage du sentier au Rain de l'Annot



Formation « vélo » dans le cadre scolaire

Réfection de la stèle de Schlingoutte par les Paras du Val d'Argent



Reprise des abords de la stèle



Il y a 110 ans, le 15 août 1914, 19 soldats français tombaient sur le sol rombéchat au col de Schlingoutte. Ce furent les premières victimes de la grande guerre sur Rombach appelé encore l'Allemand Rombach et Deutsch Rombach durant le conflit.



La stèle rénovée



Cérémonie organisée par la souvenir Français vallée de Ste-Marie-aux-Mines et montagne



Présentation du programme par l'équipe organisatrice

L'eau du Val d'Argent avec l'orchestre des musiciens d'Europe

Les Musiciens d'Europe fêtent cet automne leur 30^e anniversaire. Cet orchestre international, qui a déjà à son actif de nombreuses productions dans divers pays, fut par ailleurs très bien accueilli dans le Val d'Argent en avril 2023, quand il présenta un compositeur alsacien un peu oublié, Auguste Schirlé. Il y a 30 ans, les ambassadeurs de Suisse, d'Autriche et de Belgique fondèrent cet orchestre avec Pierre Dubuisson et Jean-Marie Curtis.

Les musiciens mettent sur pied une vaste action artistique sur 2 mois complets avec un programme riche : divers concerts, balades, conférences, actions pédagogiques nombreuses, rencontres et même la création d'un poème symphonique écrit tout exprès sur l'Eau du Val d'Argent.

C'est toute la vallée qui est concernée, dans laquelle vont affluer des artistes de plusieurs régions d'Europe.

Toutes les informations sont disponibles en mairie.

Participez nombreux à ces animations musicales.

La fête au village

Belle animation le 13 juillet au soir organisée par le comité des fêtes.

Bonne ambiance autour de la piste de danse avec un public ! Les tartes flambées et autres merguez sont prises d'assaut et les stocks diminuent à vue d'œil. Les tireuses à bière peinent à suivre le rythme des demis qui défilent au bar.

La soirée s'est terminée par le feu d'artifice traditionnel.



Feu d'artifice sur le Rain de l'Annot

CONSEIL DE FABRIQUE	ENGLER Philippe	15 rte de la Hingrie	68660 ROMBACH LE FRANC	06.28.84.36.11	engler.philippe@gmail.com
ST MARTIN EN VAL D'ARGENT	AUBRY Hélène	11bis, rue du Kesbel	68660 LIEPVRE	06.38.46.87.15	helenegirardin@hotmail.fr
MUSIQUE CAECILIA	HINSINGER Stéphane	89 rue du Gal. De Gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.68.34.43.48	steph.h@hotmail.fr
CLUB VOSGIEN	MENETRE Corinne	25 Pierreusegoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	06.74.58.39.31	cmenetre@orange.fr
UNC - AFN	CHATON Christian	24 Creuse des Vignes	68660 ROMBACH LE FRANC	06.80.50.44.74	c.chaton@wanadoo.fr
VAL DES GOUTTES	DIAZ Roselyne	123 rue Naugigoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	06.19.44.67.66	diazroselyne74@gmail.com
AMICALE des Parachutistes du Val d'argent	KOLTAI Eric	56a rue Grien	67680 EPGIF	06.21.55.37.44	unp680saintemarie@orange.fr
SOCIETE DE PECHE	JOUFFREY Pascal	10 rue des Battants	68660 ROMBACH LE FRANC	03.68.07.50.83 06.63.59.42.74	biboulmich@yahoo.fr
ASSOCIATION « LES BRANCHES »	PION Christian	Rue de l'église	68660 ROMBACH LE FRANC		christianpion68@gmail.com
Syndicat des apiculteurs	FEIL Pascal	55 rue de la Rochette	68660 LIEPVRE	09.89.58.42.29	pascal.feil@wanadoo.fr
GYMNASTIQUE	LEGRAND Christiane	64 rue du Gal. De Gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.92.48	
DONNEURS DE SANG	LEGRAND Didier	44a rue du Gal. De gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.96.46	amicalsang.rombach@gmail.com
COMITE DE JUMELAGE	STOUVENOT Robert	7a Naugigoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.98.80	strobert@calixo.net
COMITE DES FETES	MENETRE Corinne	25, Pierreusegoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	06.74.58.39.31	corinnemenetre@gmail.com

IN MEMORIAM



Richard était un bon vivant...Lors d'une séance de karaoké durant un repas animé de fin d'année.

Monsieur Richard MARCHAL
Conseiller municipal de 1995 à 2001
Adjoint au maire de 2001 à 2008
Ancien Président de la section locale du Souvenir Français

Richard est décédé le 16 septembre 2023. Il était dévoué au service de la commune et des rombéchats. Adjoint aux services techniques, il savait encadrer son équipe avec un regard bienveillant et pragmatique. Richard avait également pris la présidence de la section locale du Souvenir Français suite au décès de Raymond Hestin. Nous garderons de lui le souvenir reconnaissant de son engagement dévoué et compétent au service de la commune.



Monsieur Pierre JEHEL

Ancien employé communal
De 1965 à 1995



Monsieur Pierre Jehel dit Pierrot est décédé le 6 novembre 2023. Il a travaillé à la commune de Rombach de 1965 à 1995. Il a commencé sa carrière en 1965 en tant que chauffeur pour le ramassage des ordures ménagères de la commune et s'est ensuite occupé ensuite de travaux d'entretien et du suivi du matériel de la commune avec grand soin jusqu'à sa retraite en 1995. Durant ces 30 années, il a su mettre ses qualités au service de la commune. Nous garderons de lui un souvenir ému et reconnaissant.



Pierrot aux commandes du premier bull acheté par la commune.



Monsieur Jean Pierre
HESTIN

Maire de Rombach le France de 2014
à 2020

Monsieur Jean-Pierre Hestin né à Reims est décédé le 6 juillet 2024 ; Il a été Maire de la Commune de Rombach de 2014 à 2020. Vice-président en charge de la culture au sein de la communauté de communes du Val d'Argent, il a été un des membres fondateurs de l'association des Gouttes d'eau du Val d'argent. Titulaire de la Légion d'honneur et de l'ordre du Mérite, Nous garderons de lui le souvenir reconnaissant de son engagement dévoué au service de la commune.



Pierrot aimait déneiger les chemins à bord de l'Unimog qu'il choyait.

NOS JOIES, NOS PEINES

NAISSANCES 2023

BULIARD Lino, Jean-André, Louis né le 18 janvier 2023
De BULIARD Pierre-Philippe et PIC Margaux
8 La Hingrie
SCHEIDECKER Alice, Lucie née le 24 janvier 2023
De SCHEIDECKER Marc et WILLEMIN Camille
25 rue des Beaux Champs
COLLIGNON ANTUNES Juliana née le 15 février 2023
De COLLIGNON Julien et DE SOUSA ANTUNES Adriana
17 rue des Beaux Champs
STOUVENOT Augustin né le 02 mars 2023
De STOUVENOT Nicolas et MAIELLO Sarah
9 Naugigoutte
WURTZ Hector né le 16 novembre 2023
De WURTZ Cyrille et GOETSCH Mathilde
169 rue du Général de Gaulle
BATLOT Éléa née le 22 décembre 2023
De BATLOT Jordan et GOLFETTO Alexandra
33 rue du Général de Gaulle

MARIAGES 2023

GASCHE Romain Charles et SENGHER Sandra Laurette le 02 juin 2023
JACOB Déreck et JOUFFREY Julie Michèle Pascale le 27 mai 2023
TOBELAIM Paul Prosper Henri Roger et KIEFFER-OTT Félicie Colette Monique le 21 octobre 2023

DECES 2023

GLADOVIC Simo décédé le 06 janvier 2023
ENTZMANN Michel décédé le 25 janvier 2023
SCHWAB René, Emile décédé le 10 février 2023
FINANCE Marie, Thérèse décédée le 16 février 2023
ERLER Marie Odette décédée le 22 mars 2023
HELSELY Jeannine décédée le 23 mai 2023
JEHEL Daniel décédé le 20 juin 2023
BRUNNER Brigitte Marie France décédée le 06 septembre 2023
MARCHEL Joseph, Richard décédé le 16 septembre 2023
ANTOINE Anne, Marie, Josette décédée le 25 octobre 2023
JEHEL Pierre Lucien décédé le 06 novembre 2023
MASSON Alain Daniel Raymond décédé le 29 décembre 2023

NOCE DE DIAMANT

GRAFF René et STOUVENOT Irène le 20 avril 1963
MATHIEU Jean-Paul et MARCHEL Simone le 1^{er} juin 1963

NOCE D'OR

LATOSINSKI Richard et HAAG Martine le 6 juillet 1973
MARCHEL Bernard et FRÉCHARD Marilyne le 7 septembre 1973

LA DOYENNE : LOTZ Jacqueline 98 ans née le 4 janvier 1926 décédée le 17 avril
FEIL Marie Thérèse 98 ans née le 30 mars 1926

LE DOYEN : LOTZ Marcel 95 ans né le 14 avril 1929





Construction du monument aux morts ;
C'était il y a 100 ans !